

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 mai 2010 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire, M. Christian MOREL, Maire délégué, Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Adjoint.
Mmes et MM. Pierre DUPAS, Jean-Luc SALMON, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Annie PETIT, Jeannine GUILLEMOT, Yves SCALABRINO, Suzanne GAUTHERIN, Arminda GUIBLAIN, Barbara MOULIN, Noura BAYNAOUI, Moï se MENANT, Annie POITOU et Jean DELAS, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mmes et MM. Jean-Marie DUGNY, Martine BLANVILLAIN, Jacky JOANNIS, Daniel CRENE, Nelly RIMBERT, Dominique LAURENT, Antoine LAURIER, excusés et représentés, Mme Shéhérazade AMARI, absente.

Secrétaire de séance : Mme Noura BAYNAOUI.

La séance est ouverte à 20 h 15.

M. le maire accueille les conseillers municipaux et demande à N. BAYNAOUI, secrétaire de séance de faire l'appel. Le quorum est atteint.

0. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2010

Le compte rendu n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES – Bibliothèque – Tarifs connexion Internet

Rapporteur : Robert BIDEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux pour les connexions Internet à la bibliothèque, à compter du 1^{er} juin 2010.

BIBLIOTHEQUE	
Connexion Internet	Ticket 1€pour 1/2 heure Ticket 4,50 €pour 1 mois illimité

Voix

POUR : 26

2. FINANCES – Redevance relative au droit de passage des installations France Telecom due au 31 décembre 2009

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations de télécommunication de France Télécom, il convient de fixer comme suit la redevance :

1 - Artères aériennes de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères aériennes de télécommunication est fixé à 47,38 €par kilomètre.

Les artères aériennes de télécommunication s'étendent sur 23,152 kilomètres sur la commune.

Soit $23,152 \times 47,38 = 1\,096,94$ €

2 - Artères souterraines de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères souterraines de télécommunication est fixé à 35,53 €/par kilomètre.

Les artères souterraines de télécommunication s'étendent sur 63,449 kilomètres sur la commune.

Soit $63,449 \times 35,53 = 2\,254,34$ €

3 - Emprises au sol :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les emprises au sol de télécommunication (cabine, armoire, borne pavillonnaire) est fixé à 23,69 €/par mètre carré.

Les emprises au sol de télécommunication (cabine, armoire, borne pavillonnaire) constituent 14,800 m² sur la commune.

Soit $14,800 \times 23,69 = 350,61$ €

La redevance d'occupation du domaine public des installations de France Télécom sur le territoire de Monéteau est fixée à :

Artères aériennes	1 096,94 €
Artères souterraines	2 254,34 €
Emprises au sol	350,61 €
TOTAL	3 701,89 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- *commet* le receveur municipal pour encaisser la somme de 3 701,89 €

Voix

POUR : 26

3. FINANCES – Redevance pour occupation du domaine public par les réseaux de transport et de distribution d'électricité due au 31 décembre 2009

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 relatif aux redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution d'électricité, la redevance due par ErDF pour l'année 2009 s'élève à :

$[(0,183 \times 3\,963) - 213] \times 1,1773 = 603,05$ €arrondi à l'euro le plus proche soit **603 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *commet* le receveur municipal pour encaisser cette somme.

Voix

POUR : 26

4. FINANCES – Redevance pour occupation du domaine public par les réseaux de distribution gaz due au 31 décembre 2009

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 relatif aux redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution de gaz ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2007 ;

La redevance due par GrDF pour l'année 2009, avec l'application du coefficient d'actualisation, s'élève à :

$[(0,035 \times 29\,397) + 100] \times 1,0618 = 1\,198,66$ €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *commet* le receveur municipal pour encaisser cette somme.

Voix

POUR : 26

5. FINANCES – Demande d’admission en non-valeur de taxe d’urbanisme (Taxe Locale d’Equipement)

Rapporteur : Robert BIDEAU

Par courrier en date du 15 mars 2010, la trésorerie générale d’Auxerre nous signale une demande d’admission en non-valeur de taxe d’urbanisme (TLE) due par Monsieur DJEGHADER Olivier, gérant de la SCI la Richardière, en liquidation judiciaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

de refuser

la demande d’admission en non-valeur concernant la TLE due par DJEGHADER Olivier.

Voix

POUR : 26

6. ADMINISTRATION GENERALE – Jurés d’assise

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le nombre de noms à tirer au sort est de 12, trois fois le nombre attribué pour Monéteau et Sougères. Lors du tirage au sort, il n’appartient pas au conseil de s’inquiéter des incompatibilités ou incapacités.

Pour information : les jeunes de moins de 23 ans en 2010 ne pourront être désignés, les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent solliciter une dispense.

Par contre, la liste communale ne pourra comprendre de jurés qui bien qu’inscrits sur la liste générale, n’auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d’assises, c’est-à-dire dans le département de l’Yonne.

Les quatre personnes tirées au sort sont avisées personnellement.

7. (I) TRAVAUX – Projet d’extension du réseau gaz sur la commune de Sougères-sur-Sinotte et ses hameaux – Point d’information

Rapporteur : Patrick PICARD

Monsieur l’adjoint aux travaux rappelle l’historique du projet de déploiement du réseau gaz sur la commune de Sougères-sur-Sinotte et ses hameaux, et transmet les dernières informations sur ce dossier. Le rapport Bénéfices/Investissements, communiqué par GrDF était négatif et ne permettait pas la distribution du gaz sur Sougères. Il fait part d’une nouvelle loi qui permet aux établissements publics de pouvoir financer un projet d’extension du réseau gaz quand bien même le seuil de rentabilité ne serait pas atteint. Le Syndicat Intercommunal d’Energie de l’Auxerrois (SIEA) a donc délibéré pour une participation à hauteur de 30%, plafonnée à 50 000 € Les travaux devront débuter en 2011 en même temps que les travaux d’assainissement de Pien afin de réduire les coûts pour la canalisation (la mise en collectif de l’assainissement de Sougères étant prévue sur quatre années).

A l’heure actuelle la situation a changé et le rapport nécessiterait une participation de **39 350 €** pour Monéteau et de 44 000 € pour Sougères, sachant que le calcul est revu tous les cinq ans et qu’un remboursement est possible pour les raccordements durant cette période jusqu’à huit ans mais pas au delà.

L’opération d’assainissement est prévue sur quatre années et le marché de maîtrise d’œuvre en cours d’appel d’offres prévoit une coordination étroite avec les travaux gaz.

Monsieur le Maire précise que nous sommes la dernière commune à bénéficier d’une subvention du Bassin Seine Normandie puisqu’il y avait des risques de pollution sur le Sinotte.

8. COMMISSIONS

8.1 - Commission Culture et Communication du 27 avril 2010

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire présente le compte rendu de la commission Culture et Communication du mardi 27 avril 2010 qu’il a lui-même présidé en l’absence de l’adjoint à la culture et à la communication, car certains points étaient urgents à traiter afin de programmer les manifestations 2010.

Tout d’abord, la retraite aux flambeaux du 13 juillet avec un groupe de percussions « Quitombo – Samba », départ et retour aux Peupliers incluant tour de manèges et maquillage pour les enfants. Le feu d’artifice du 14 juillet sera précédé d’un éclairage de berges de l’Yonne en remplacement du laser.

La commission a fait le choix des animations pour le repas des anciens le 11 novembre ainsi que pour le Noël Communal.

Quant à l'organisation du Conte de Noël pour les enfants, elle se fera non plus sur la place de l'église mais dans le tennis couvert ; thème choisi « Qui a volé les bottes du Père Noël ? » et celle de l'arbre de Noël des enfants du personnel et élus, elle aura lieu le dimanche 19 décembre au foyer de Monéteau : spectacle choisi sur un conte féérique avec distribution des cadeaux par le Père Noël.

D'autre part, les entreprises retenues dans le prochain magazine qui paraîtront dans la rubrique « économie locale » sont ANTHALYS et MEGA HERTZ ; Acta Mobilier a été sollicitée mais souhaite faire paraître un article spécifique lors de son agrandissement afin d'expliquer ce projet.

Enfin, S. GAUTHERIN a vivement conseillé que la commune présente un dossier au concours des Echarpes d'Or récompensant les efforts d'aménagement ou actions des communes auprès du public en faveur de la prévention routière : dossier bouclé et déjà envoyé.

Le Conseil Municipal valide les propositions faites par la commission.

8.2 - Commission Urbanisme du 6 mai 2010

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Madame l'Adjointe à l'Urbanisme et à l'Environnement étant absente, elle a chargé Christian MOREL de présenter le compte rendu de la commission Urbanisme du jeudi 6 mai 2010.

La commission a examiné les orientations d'aménagement sectorielles du PLU proposées par G2C afin de recueillir les observations et donner les priorités des différents projets.

La commission ne valide pas les propositions de G2C dans sa globalité. Il faut revoir les problèmes dans le secteur rue de Paris (zone inondable pour les jardins, pas de front urbain sur la route départementale, sécurisation de la voirie ou encore, privilégier les logements collectifs en préservant les espaces verts). Pour le secteur rue de Chemilly, la commission a souhaité préserver les parcelles boisées pour y insérer des résidences mais le conseil ne valide pas le projet d'un schéma d'aménagement rues de Chemilly et de Gurgy.

En ce qui concerne le secteur rue des Ecoles et de l'Ermitage le conseil accepte l'objectif de résidences dans un quartier arboré mais ne valide pas de sortie de voie sur la rue des Ecoles.

Pour le secteur Seiglée/Commanderie, le projet étant bien amorcé par l'Office Auxerrois de l'Habitat, le conseil émet une réserve sur l'aménagement notamment concernant la desserte en direction des écoles.

Enfin, le secteur de Sougères n'apporte aucune remarque et le conseil valide le projet d'urbanisation situé le long de la rue des Marronniers.

Des propositions devront être faites par G2C en tenant compte du phasage et la commission continuera de suivre les études du cabinet.

P. DUPAS demande que la commune revoie le problème du terrain de l'ancienne station d'épuration dans le cadre de sa démolition (rachat du terrain à la ville d'Auxerre ?) mais ne pas supprimer la voie d'accès au bassin d'orage.

M. MENANT rappelle que les services de l'Etat demandent de ne pas multiplier les voies d'accès depuis la départementale. Monsieur le maire rappelle que cette zone est située en agglomération et la limitation de la vitesse est limitée à 50 km/h mais précise que le chemin de vide-grange reste un chemin et non une voie à grande circulation.

8.3 - Commission Environnement du 15 avril 2010

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Madame l'Adjointe à l'Urbanisme et à l'Environnement étant absente, elle a chargé Christian MOREL de présenter le compte rendu de la commission Environnement du jeudi 15 avril 2010.

La commission a examiné différents projets espaces verts réalisés : rond point CORA arboré, plantation d'une haie de photinias à la sortie de l'école Victor Hugo et mise en place de galets au pied des jardins aux souvenirs et cavurnes dans le cimetière de Sougères.

La commission a présenté les projets retenus : pour le transformateur « Saint Père » près de la boulangerie et aussi, le choix d'implantation d'une deuxième TOUTOUNET dans l'allée du parc Colbert.

D'autre part, un rappel sera fait concernant la propreté sur certains sites spécifiques de la commune.

Puis la commission propose la mise en valeur du patrimoine bâti par un affichage identifiant le lieu et les dates importantes s'y rapportant ; de même que la réflexion sur la mise en valeur de la pièce d'eau derrière la Maison Petit.

Enfin, la demande de banc rue des Ecoles est refusée et la commission prévoit de se déplacer ultérieurement pour revoir les espaces verts dans la Garenne ainsi que la source de la Maison Petit.

Le conseil valide toutes ses propositions.

8.4 - Commission Sports et Loisirs du 5 mai 2010

Rapporteur : Jacky JOANNIS

Monsieur l'Adjoint aux Sports étant absent, il charge G. CARRÉ de présenter le compte rendu de la commission Sports et Loisirs du mercredi 5 mai 2010.

Après examen des différentes possibilités pour l'aménagement du terrain multisports, la commission propose du bois sur structure acier ou alu équipée de mini buts, panier de basket, filets «pares-ballons », bancs assis-debout. Cette structure sera positionnée sur un sol synthétique sablé élastomère, épaisseur 45 mm.

Le conseil accepte cette proposition et le dossier de consultations des entreprises est à lancer.

9. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Trois dossiers sont présentés ; le droit de préemption n'est pas appliqué pour deux demandes.

Le Conseil Municipal pourra sursoir si une demande de permis de construire ou d'aménager était faite sur le secteur situé à l'angle RD84 / rue du Grand Hémont sur lequel porte une des DIA, l'instruction du PLU, et le devenir de cette zone, étant en cours et encore non arrêté.

10. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de :

- l'annulation pour la seconde année consécutive du Rallye du Sinotte qui devait avoir lieu les 15 et 16 mai 2010.
- remerciements pour la location de la salle par l'Association des Conjointes Survivants
- remerciements pour le prêt de matériel par l'ADAPT

Prochain conseil municipal le lundi 14 juin 2010 à 20 H 15.

C. MOREL demande où en est la demande de subvention au Conseil Régional pour la haie aménagée à Sougères et demande de faire une demande au Conseil Général.

C. MOREL et Y.SCALABRINO ont assisté à une réunion à Chemilly sur les conditions d'organisation de manifestations dans les lieux de culte à laquelle assistaient des représentants des communes de la paroisse. Rappel que les paroisses ont la jouissance des lieux de culte mais que par ses pouvoirs de police, le maire donne son accord. Sachant qu'à Monéteau, la commune entretient l'église ; elle se réserve le droit de donner ou non un avis favorable. Par conséquent, une convention tripartite sera élaborée afin de régler au mieux la gestion des manifestations qui peuvent être organisées dans les lieux de culte.

Monsieur le Maire rappelle que le 5 juin prochain a lieu le séminaire pour les élus afin de débattre du projet de communauté d'agglomération mais surtout des compétences qu'il faudra délibérer par la suite. Puis, par habitude à mi-mandat, de faire le point sur les différents projets de la municipalité. Il souhaite que chacun se sente concerné par ce débat et que tout le conseil soit présent.

C. MOREL précise que lors du conseil communautaire, il tiendra compte de l'avis du conseil pour voter.

P. PICARD informe que des travaux d'assainissement près du Leclerc Express sont les prémices de la construction de la maison médicale qui devra rallonger les réseaux et dévier les canalisations qui passent sous leur terrain. La commune devra procéder à une demande d'autorisation pour se brancher sur le parking. Dans le lotissement du pré du Château : changement des mâts d'éclairage ; puis début des travaux voirie du programme 2010.

M. MENANT pose trois questions :

Où en est la crèche ?

Monsieur le maire informe qu'une réunion est prévue le jeudi 3 juin. Les problèmes financiers sont réglés pour 2009 mais le coût reste majoré pour l'année 2010. Le recrutement d'un directeur (ou directrice) n'est pas réglé ; l'intérim est assuré par Mme SEBILLE, Chef de service à l'Action Sociale et Familiale de la MFCOY et la directrice de la crèche de Pontigny.

L'évolution pour l'école de musique :

Monsieur le Maire fait part d'un entretien avec le président et le vice président suite à un Conseil d'Administration Extraordinaire qui a eu lieu le vendredi 7 mai. Premier cas de figure : la dissolution de l'école de musique. Deuxième possibilité, voir avec la communauté de l'auxerrois pour un schéma de fonctionnement pour 2011 en jumelant les écoles de Chevannes/Charbuy/Monéteau sur les mêmes bases qui seraient prises en charge par la communauté mais pour l'instant elle n'en a pas les compétences.

Déchets :

La fermeture du centre de stockage est programmée fin août 2010. Le regroupement se fera aux Cassoirs pour être transporté dans le Loiret. L'avis du Conseil Général serait favorable à l'incinération mais n'a pas de pouvoir de décision. La communauté qui a refusé l'incinération, a bien du mal à trouver un centre d'enfouissement car bien évidemment plus aucune commune ne souhaite cette implantation.

Monsieur le maire informe que les associations ont redemandé au préfet la réouverture du centre de stockage de Pien.

Séance levée à 22 H 20.

PUBLIC

Une demande est faite par un riverain de la rue d'Auxerre pour la signalisation des rues d'Auxerre et de Seignelay concernant les rues adjacentes afin qu'elles soient prioritaires.

Monsieur le maire explique que la rue d'Auxerre devait être remise en état cette année mais la programmation a été annulée du fait de restriction budgétaire au Conseil Général. Le marché de marquage est en cours d'étude avec l'objectif d'une amélioration de la qualité. La commission pourra étudier la possibilité de faire sur l'ensemble de la commune la mise en place des priorités à droite. Il y a des contraintes, de visibilité notamment. La rue d'Auxerre peut être étudiée en premier.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a fait une demande au Conseil Général pour qu'une barre de hauteur limitée soit installée sur le pont afin de dissuader le passage des camions.

Que peut-il être fait pour le croisement des priorités au niveau du pont place de la mairie? Il n'y a pas d'aménagement particulier à faire ; il s'agit du respect du Code de la Route.